



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

**Département de l'intérieur
et de la mobilité**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2

Ville de Genève
Case postale 8918
Administration 1211 Genève 3
Téléphone 022 546 72 40
Reçu le: Télécopieur 022 546 72 50

Séance CA du

Décision:

A traiter par:

Copies:

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

PR-835 I

Fo
No 288/11

Diffusion

- MM. Maudet
- Pagani
- Mmes Salerno
- Alder
- MM. Kanaan
- Moret
- Burri
- Macherel
- Beuchat
- Mmes Heurtault
- Luthi
- Koelliker
- MM. Krebs
- Lévrier
- Zagato
- Emeterio
- Thierrin
- Mermillod
- Voirol
- Schweri
- Service juridique
- SCM
- Dossiers et documentation
- Mis

DÉCISION

du **28 JUIN 2011**

approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville
de Genève du 20 avril 2011

LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE LA MOBILITE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 20 avril 2011,
ayant pour objet :

**un crédit de 2 677 000 F destiné à l'aménagement de tribunes provisoires
pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf,
parcelle N° 2417, feuille N° 89 de Genève, section Plainpalais,**

EST APPROUVÉE avec la remarque suivante :

*Ces travaux sont soumis aux dispositions de la loi sur l'énergie
(LEnGE, L 2 30).*

La Conseillère d'Etat
chargée du département
de l'intérieur et de la mobilité

Michèle KÜNZLER

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :

- Genève 2 ex
- SSCO-SF, SCANE 1 ex
- SSCO 2 ex